



DIRECTION DE LA SÉANCE

Le 14 octobre 2020

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR
DES SÉANCES DU MARDI 20 OCTOBRE,
DU MARDI 3 ET DU JEUDI 5 NOVEMBRE 2020

Par lettre en date ce jour, le Gouvernement a demandé l'inscription à l'ordre du jour du jeudi 5 novembre, matin, de questions orales. En conséquence, les séances de questions orales des mardis 20 octobre et 3 novembre sont retirées de l'ordre du jour.

L'ordre du jour des séances du mardi 20 octobre, du mardi 3 et du jeudi 5 novembre 2020 s'établit dès lors comme suit :

Mardi 20 octobre 2020

À 14 h 30 et le soir

- Proposition de loi constitutionnelle pour le **plein exercice** des **libertés locales**, présentée par MM. Philippe BAS et Jean-Marie BOCKEL et plusieurs de leurs collègues (texte de la commission, [n° 49, 2020-2021](#)) et proposition de loi organique pour le **plein exercice** des **libertés locales**, présentée par MM. Philippe BAS et Jean-Marie BOCKEL et plusieurs de leurs collègues (texte de la commission, [n° 50, 2020-2021](#)) (demande du groupe Les Républicains)

Ces textes ont été envoyés à la commission des lois avec une saisine pour avis de la commission des finances.

Il a été décidé qu'ils feraient l'objet d'une discussion générale commune.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 12 octobre à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et les textes : mercredi 14 octobre matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 19 octobre à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mardi 20 octobre matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale commune : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale commune : lundi 19 octobre à 15 heures

En outre, à 17 heures

Désignation :

- des 18 sénateurs membres de l'**Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques**
- des 36 membres de la **délégation** aux **droits des femmes** et à l'**égalité des chances** entre les **hommes** et les **femmes**
- des 36 membres de la **délégation** sénatoriale aux **collectivités territoriales** et à la **décentralisation**
- des 36 membres de la **délégation** sénatoriale à la **prospective**
- des 21 membres de la **délégation** sénatoriale aux **outre-mer** autres que les 21 sénateurs d'outre-mer, membres de droit
- et des 42 membres de la délégation sénatoriale aux **entreprises**
 - Les candidatures présentées par les groupes à ces instances devront être remises à la division de la séance et du droit parlementaire au plus tard le mardi 20 octobre, à 14 h 30

SEMAINE RÉSERVÉE PAR PRIORITÉ AU GOUVERNEMENT

Mardi 3 novembre 2020

À 14 h 30 et le soir

- Projet de loi organique relatif à la **simplification** des **expérimentations** mises en œuvre sur le **fondement** du **quatrième alinéa de l'article 72** de la Constitution (procédure accélérée) (n° 680, 2019-2020)

Ce texte a été envoyé à la commission des lois.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 26 octobre à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 28 octobre matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 2 novembre à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mardi 3 novembre matin et, éventuellement, à 14 heures
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : lundi 2 novembre à 15 heures

Jeudi 5 novembre 2020

À 9 h 30

- 45 questions orales